

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31058**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Responsable de magasin horlogerie-bijouterie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) du commerce de détail de l'horlogerie-bijouterie - Union de la bijouterie horlogerie	Présidente déléguée

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3240 - Commerce de détail de l'horlogerie-bijouterie

Code(s) NSF :

312m Commerce, vente

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le/La Responsable de magasin d'Horlogerie-Bijouterie organise le point de vente, gère le personnel du magasin. Pour cela il/elle doit maîtriser toutes les compétences du/de la Conseiller/ère de vente et de l'adjoint(e) au responsable de magasin.

Il/elle anime, motive et coordonne les ventes.

Il/elle pilote et gère le point de vente au niveau économique et relationnel.

Il/elle peut intervenir dans certains aspects difficiles de la vente ou de contrôle de produits.

Il/elle participe à l'élaboration des stratégies commerciales, clients, sécurités et communication.

Il/elle recrute, gère et administre le personnel, gère le temps de travail et établit les plannings.

Il/elle forme et accompagne le développement du personnel.

Capacités attestées :

- Capacité à animer et accompagner l'activité commerciale
- Capacité à participer à l'élaboration et mettre en œuvre de la stratégie commerciale
- Capacité à mettre en œuvre la gestion économique, administrative et budgétaire
- Capacité à manager des équipes
- Capacité à assurer la gestion des ressources humaines
- Capacité à veiller à la mise en œuvre de la politique de sécurité des produits et des personnes

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

La branche du commerce de détail de l'Horlogerie Bijouterie rassemble les entreprises relevant de la CCN n°3240 et répertoriées sous le code NAF de l'INSEE 47.77Z « Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé ».

Ces entreprises se répartissent en trois principaux types d'activité :

- le commerce de détail d'horlogerie-bijouterie
- le commerce de détail de bijouterie fantaisie
- le commerce de détail spécialisé en horlogerie

Responsable de magasin

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1301 : Management de magasin de détail

D1503 : Management/gestion de rayon produits non alimentaires

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Après un parcours de formation pour l'acquisition de compétences.

A l'issue de la formation, la certification se compose de 6 blocs de compétences indépendants correspondant respectivement aux activités réalisées.

Les modalités d'évaluation sont les suivantes :

BLOC A1- Animation et accompagnement de l'activité commerciale :

- Analyse de cas, mise en situation reconstituée (mise en situation professionnelle à partir de situations reconstituées en organisme de formation, suivi d'un échange avec un jury).

BLOC A2- Participation à l'élaboration et mise en œuvre de la stratégie commerciale :

- Dossier Professionnel à partir d'une problématique définie avec l'entreprise, suivi d'un échange avec le jury

BLOC A3- Gestion économique, administrative et budgétaire :

- Analyse de cas

BLOC A4- Management des équipes :

- Analyse de cas, mise en situation reconstituée (mise en situation professionnelle à partir de situations reconstituées en organisme de formation, suivi d'un échange avec un jury).

BLOC A5- Gestion des ressources humaines :

- Analyse de cas, mise en situation reconstituée (mise en situation professionnelle à partir de situations reconstituées en organisme de formation, suivi d'un échange avec un jury).

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 31058 - Participation à l'élaboration et mise en œuvre de la stratégie commerciale</p>	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer une veille concurrentielle permanente - Situer l'offre du magasin par rapport à la concurrence et dans l'environnement socio-économique - Construire avec son supérieur hiérarchique la politique commerciale du magasin - Décliner les orientations choisies en actions et objectifs opérationnels - Elaborer des argumentaires de vente relatifs aux différents produits, en respectant le cadre défini par les politiques des marques - Définir et/ou mettre en œuvre une politique de fidélisation client - Accompagner l'insertion du magasin dans le tissu économique et social local <p>Modalités d'évaluation : Dossier Professionnel à partir d'une problématique définie avec l'entreprise</p>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 31058 - Gestion économique, administrative et budgétaire</p>	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la gestion des stocks de produits et de marchandises - Réaliser et assurer le suivi des commandes - Organiser et garantir la bonne réalisation des inventaires - Analyser la performance du magasin, du point de vente - Assurer la gestion économique et budgétaire du point de vente, du magasin - Veiller à une bonne gestion de l'encaissement <p>Modalités d'évaluation : Etudes de cas</p>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 31058 - Animation et accompagnement de l'activité commerciale</p>	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser et veiller à la bonne tenue du point de vente, du magasin (rangement, présentation...) - Organiser et veiller à la bonne mise en œuvre de l'activité commerciale du point de vente, du magasin - Accompagner et/ou assurer les ventes complexes ou à enjeu - Gérer les litiges complexes et les clients difficiles en fonction de la politique de l'entreprise - Proposer, mettre en place, organiser et piloter des opérations commerciales <p>Modalités d'évaluation : études de cas, mise en situation reconstituée</p>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 31058 - Management des équipes</p>	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appréhender le rôle, les responsabilités et la posture du manager - Organiser et planifier le travail de son équipe - Superviser et accompagner le travail des équipes - Animer et motiver son équipe - Accompagner les changements - Gérer les conflits - Veiller à l'intégration et à la formation des nouveaux collaborateurs <p>Modalités d'évaluation : études de cas, mise en situation reconstituée</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 31058 - Gestion des ressources humaines	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appliquer la politique RH de l'entreprise - Développer et gérer les compétences individuelles et collectives - Assurer le recrutement de nouveaux collaborateurs - Gérer les mouvements du personnel - Assurer les entretiens d'évaluation et professionnels de ses collaborateurs - Assurer le suivi administratif du personnel - Assurer la gestion des payes <p>Modalités d'évaluation : études de cas, mise en situation reconstituée</p>
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 31058 - Veille à la mise en œuvre de la politique de sécurité des produits et des personnes	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procéder à l'ouverture et à la fermeture du magasin - Veiller au respect des consignes de sécurités liées aux personnes et aux biens - Veiller à la sécurité des encaissements - S'assurer de la sécurité liée à son environnement (au sein et en dehors de l'entreprise) <p>Modalités d'évaluation : études de cas</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	<ul style="list-style-type: none"> - Le Président de la CPNEFP ou son représentant ; - Le Vice-président de la CPNEFP ou son représentant ; - 1 représentant du collège salarial nommé par la CPNEFP ; - 1 représentant du collège patronal nommé par la CPNEFP
En contrat de professionnalisation	X	<ul style="list-style-type: none"> - Le Président de la CPNEFP ou son représentant ; - Le Vice-président de la CPNEFP ou son représentant ; - 1 représentant du collège salarial nommé par la CPNEFP ; - 1 représentant du collège patronal nommé par la CPNEFP
Par candidature individuelle	X	<ul style="list-style-type: none"> - Le Président de la CPNEFP ou son représentant ; - Le Vice-président de la CPNEFP ou son représentant ; - 1 représentant du collège salarial nommé par la CPNEFP ; - 1 représentant du collège patronal nommé par la CPNEFP

Par expérience dispositif VAE prévu en 2018	X	<ul style="list-style-type: none"> - Le Président de la CPNEFP ou son représentant ; - Le Vice-président de la CPNEFP ou son représentant ; - 1 représentant du collège salarial nommé par la CPNEFP ; - 1 représentant du collège patronal nommé par la CPNEFP
---	---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 juillet 2018 publié au Journal Officiel du 21 juillet 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Responsable de magasin horlogerie-bijouterie" avec effet du 21 juillet 2018, jusqu'au 21 juillet 2022.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) du commerce de détail de l'horlogerie-bijouterie - Union de la bijouterie horlogerie : Île-de-France - Paris (75) [PARIS]

Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) du commerce de détail de l'Horlogerie-Bijouterie - Union de la Bijouterie Horlogerie
109 Rue du faubourg Saint Honoré
75008 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- Cpro Stephenson - 48 rue Stephenson - 75018 Paris - Tél. 01 44 92 88 88
- IGS de Blagnac - 186, route de Grenade - 31700 Blagnac - Tél. 05 31 08 70 00
- Campus SEPR - 46 rue Professeur Rochaix - 69003 Lyon - Tél. 04 72 83 27 27

Historique de la certification :

- Accord cadre sur les certificats de qualification professionnelle du commerce de détail horlogerie bijouterie du 27/03/2001
- avenant 34 relatif aux certificats de qualification professionnelle du 02/03/2017